

## Invitation à une réunion du Conseil communal jeudi, le 23 avril 2026 à 17.00 heures

Le Collège des Bourgmestre et Echevins invite les membres du Conseil communal à la prochaine **réunion publique** du Conseil communal,  
laquelle aura lieu dans la salle de réunion au 2<sup>e</sup> étage  
**en la Mairie de Leudelange**  
**5, Place des Martyrs, L-3361 Leudelange.**

Avant le début de la séance assermentation de  
Monsieur Pierre Edmond Michel SCHUMANN et de Monsieur Charel Marcel THILLEN

### Ordre du jour

- 1 Approbation de l'ordre du jour ;  
Approbation.
- 2 Communications du Collège des Bourgmestre et Échevins ;
- 3 Services d'éducation et d'accueil pour enfants (Maison des jeunes) ;  
Approbation décompte annuel 2025, Maison des jeunes Leudelange.
- 4 Indemnités pour remplacement dans les services parascolaires.  
Fixation de l'indemnité cours LASEP.
- 5 Approbation d'un compromis de vente ;  
Acquisition partie de la parcelle 318/4563.
- 6 Approbation de plusieurs actes notariés ;  
a) Approbation acte de vente parcelles 1287/4703 et 1589/4795,  
b) Approbation acte de vente parcelle 1347/4206.
- 7 Modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Weierwiss » ;  
Vote du Conseil communal.
- 8 Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la Commune de Leudelange ;  
Modification du règlement.
- 9 Modifications budgétaires ;  
a) Modification de l'article 3/532/648120/99001, « Subvention pour mesures de protection du climat »,  
b) Modification de l'article 3/623/612300/99001, « Contrats de maintenance des horodateurs Z.A. ».


10 Liste des dons à plusieurs associations caritatives :  
Approbation,

11 Correspondance. questions au Collège des Bourgmestre et Échevins :

Leudelange, le 16 avril 2026

Au plaisir de vous revoir tous lors de la réunion.  
pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Secrétaire,



Marc THILL



Le Bourgmestre,



Lou LINSTER

Dans un souci de préservation de l'environnement aucune documentation sur support papier ne parviendra plus aux conseillers à l'exception de la convocation pour la séance du conseil communal. Les dossiers sont consultables sur le serveur dédié aux séances. En cas de besoin les dossiers afférents peuvent être consultés sur support papier au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture des bureaux. Copie peut être délivrée sur demande des conseillers.

**Heures d'ouverture des bureaux de la mairie :**

<b>Matin</b>	<b>lundi – vendredi</b>	<b>08h00 – 11h30</b>
<b>Après-midi</b>	<b>lundi – vendredi</b>	<b>13h30 – 16h00</b>
	<b>sauf jeudi</b>	<b>13h30 – 18h30</b>

